

Eigenschappen van het project

Bestuurder die de vergunning gegeven heeft Gewestelijke Bestuurder

Betrokken straten Rochefortplein (Vorst),
Koning slaan (Sint-Gillis),
Koning slaan (Vorst)

Bouwheer (Leidende verzoeker) DIOV-ABN

Gecoördineerde verzoekers DIOV-ABN

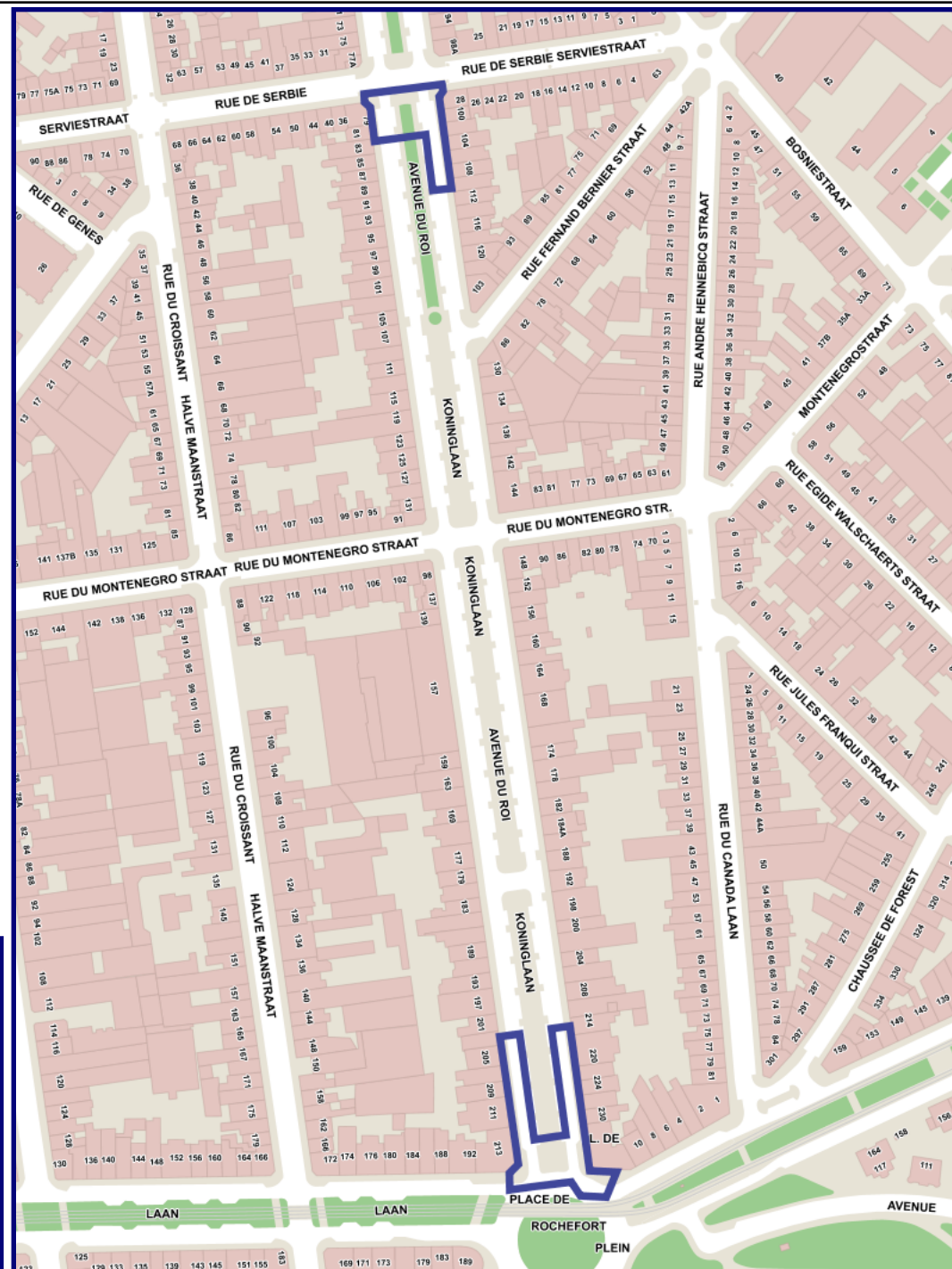
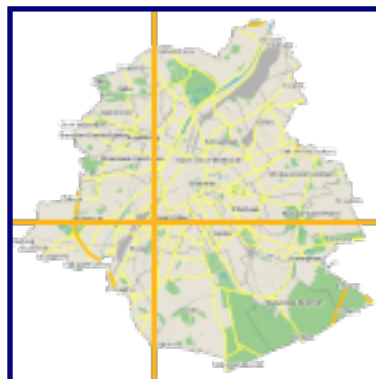
Aard van de bouwplaats Werkzaamheden aan weg en infrastructuur

Kalender Zie fases

Meldpunt bereikbaar 24/24 en 7/7 om een gevaar te melden verbonden aan een bouwplaats



Scan de QR code
voor meer informatie



Kaart	Nr	Naam	Beschrijving van de werken	Aanvang	Einde	Vergunde duur	Impact	Bouwplaatsbeheerder
	1	Rochefort - P1 - IMPAIR		21/11/2021	21/12/2022	10 Werkdagen	Fietser Berm Parkeren Voetganger Bus Voertuig (<3,5T) Vrachtwagen (> 3,5T)	
		Phase 1 Coupe 1-1' Le travail se fera en trottoir, en zone de stationnement et en voirie sur l'angle de la place de Rochefort et l'Avenue du Roi côté impair. La voirie sera fermée à la circulation automobile avec une déviation locale qui sera mise en place via Rue du Montenegro, Rue du Canada, Avenue du Parc. Les piétons seront maintenus en trottoir côté façade sur une largeur minimum utile à 1.50mètres. Les cyclistes seront renvoyés en voirie et devront suivre la déviation automobile. L'accès au propriétés riveraines , aux commerces et au passage zébré sera maintenu en permanence via des passerelles. Aucun impact sur la Place de Rochefort ne sera toléré. L'emprise sera balisée et sécurisée avec une signalisation adéquate. Une zone de stockage et de (dé) chargement sera localisée dans l'emprise du chantier. Le demandeur veillera à contacter la STIB (service Perturbations et déviations des transports en commun - tél : 02/515.23.38 - fax : 02/515.32.74 ou 02/515.32.54 -perturbations@stib.brussels ; verkeersstoringen@mivb.brussels afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer l'accessibilité aux arrêts de transports en commun. Le demandeur veillera également à prévenir la STIB du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à prendre contact avec le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU - tél : 02/208.85.45 - fax : 02/203.30.00 - courriel : plans-plannen@firebru.brussels). Le demandeur veillera également à prévenir le SIAMU du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à contacter Bruxelles-Propreté (Eric Nsabagasani - tél : 02/778.09.61 ; 0800/981.81 - courriel : Eric.Nsabagasani@arp-gan.be) afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer la collecte des immondices.						
	2	Rochefort - P2 - PAIR		17/01/2022	28/01/2022	10 Werkdagen	Fietser Berm Parkeren Voetganger Voertuig (<3,5T) Vrachtwagen (> 3,5T)	DE RUYCK Mathieu 022041618 mderuyck@sprb.brussels
		Phase 2 Coupe 2-2' Le travail se fera en trottoir, en zone de stationnement et en voirie sur l'angle de la place de Rochefort et l'Avenue du Roi côté pair. La voirie sera fermée à la circulation automobile avec une déviation locale qui sera mise en place via Avenue Wielemans Ceuppens, rue du Croissant et rue du Montenegro. Un cheminement mixte piéton et cycliste sera mis en place en trottoir sur une largeur minimum utile à 2.20mètres. L'accès au propriétés riveraines , aux commerces et au passage zébré sera maintenu en permanence via des passerelles. Aucun impact sur la Place de Rochefort ne sera toléré. L'emprise sera balisée et sécurisée avec une signalisation adéquate. Une zone de stockage et de (dé) chargement sera localisée dans l'emprise du chantier. Le demandeur veillera à contacter la STIB (service Perturbations et déviations des transports en commun - tél : 02/515.23.38 - fax : 02/515.32.74 ou 02/515.32.54 -perturbations@stib.brussels ; verkeersstoringen@mivb.brussels afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer l'accessibilité aux arrêts de transports en commun. Le demandeur veillera également à prévenir la STIB du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à prendre contact avec le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU - tél : 02/208.85.45 - fax : 02/203.30.00 - courriel : plans-plannen@firebru.brussels). Le demandeur veillera également à prévenir le SIAMU du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à contacter Bruxelles-Propreté (Eric Nsabagasani - tél : 02/778.09.61 ; 0800/981.81 - courriel : Eric.Nsabagasani@arp-gan.be) afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer la collecte des immondices.						
	3	Serbie - P1 - IMPAIR - Plateau		21/11/2021	21/12/2022	3 Werkdagen	Fietser Berm Parkeren Bus Voertuig (<3,5T) Vrachtwagen (> 3,5T)	
		Phase 3 Coupe 3-3' Le travail se fera en trottoir, en zone de stationnement et en voirie sur l'angle de l'Avenue du Roi et la Rue de Serbie côté pair. La voirie sera fermée à la circulation automobile avec une déviation locale qui sera mise en place via Rue de Serbie, Rue du Croissant et rue du Montenegro. Un cheminement piéton sera mis en place en trottoir côté façade sur une largeur minimum utile à 1.50mètres. L'accès aux propriétés riveraines , aux commerces et au passage zébré sera maintenu en permanence via des passerelles. Aucun impact sur la Place de Rochefort ne sera toléré. L'emprise sera balisée et sécurisée avec une signalisation adéquate. Une zone de stockage et de (dé) chargement sera localisée dans l'emprise du chantier. Le demandeur veillera à contacter la STIB (service Perturbations et déviations des transports en commun - tél : 02/515.23.38 - fax : 02/515.32.74 ou 02/515.32.54 -perturbations@stib.brussels ; verkeersstoringen@mivb.brussels afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer l'accessibilité aux arrêts de transports en commun. Le demandeur veillera également à prévenir la STIB du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à prendre contact avec le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU - tél : 02/208.85.45 - fax : 02/203.30.00 - courriel : plans-plannen@firebru.brussels). Le demandeur veillera également à prévenir le SIAMU du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à contacter Bruxelles-Propreté (Eric Nsabagasani - tél : 02/778.09.61 ; 0800/981.81 - courriel : Eric.Nsabagasani@arp-gan.be) afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer la collecte des immondices.						



4	Serbie - P2 - PAIR - Arrêt	21/11/2021	07/02/2022	10 Werkdagen	Fietser Berm Parkeren Voetganger Voertuig (<3,5T) Vrachtwagen (> 3,5T)
---	----------------------------	------------	------------	--------------	---

Phase 4
Coupe 4-4'

Le travail se fera en trottoir, en zone de stationnement et en voirie sur l'angle de l'Avenue du Roi et la Rue de Serbie côté impair . La voirie sera fermée à la circulation automobile avec une déviation locale qui sera mise en place via rue du Montenegro, Rue Andre Hennebicq, rue de Serbie. Un cheminement piéton sera mis en place en trottoir côté façade sur une largeur minimum utile à 1.50mètres. L'accès aux propriétés riveraines , aux commerces et au passage zébré sera maintenu en permanence via des passerelles. Aucun impact sur la Place de Rochefort ne sera toléré. L'emprise sera balisée et sécurisée avec une signalisation adéquate. Une zone de stockage et de (dé) chargement sera localisée dans l'emprise du chantier. Le demandeur veillera à contacter la STIB (service Perturbations et déviations des transports en commun - tél : 02/515.23.38 - fax : 02/515.32.74 ou 02/515.32.54 -perturbations@stib.brussels ; verkeersstoringen@mivb.brussels afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer l'accessibilité aux arrêts de transports en commun. Le demandeur veillera également à prévenir la STIB du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à prendre contact avec le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU - tél : 02/208.85.45 - fax : 02/203.30.00 - courriel : plans-plannen@firebru.brussels). Le demandeur veillera également à prévenir le SIAMU du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à contacter Bruxelles-Propreté (Eric Nsabagasani - tél : 02/778.09.61 ; 0800/981.81 - courriel : Eric.Nsabagasani@arp-gan.be) afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer la collecte des immondices.